



## PROTOCOLE SANITAIRE

### à l'attention des parents pour l'accueil des élèves de l'école Henri Dès, CHICHE

Voici le protocole mis en place pour la réouverture de l'école Henri Dès de Chiché, dans le respect du protocole sanitaire proposé par l'Education Nationale pour accueillir les élèves et les enseignants à l'école **en toute sécurité**.

L'organisation de l'école sera donc différente et repose sur  cinq  fondamentaux.

- ☀ Le maintien de la distanciation physique
- ☀ L'application des gestes barrière
- ☀ La limitation du brassage des élèves
- ☀ Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
- ☀ La formation, l'information et la communication

### **L'organisation générale :**

Les enseignants rentreront le 11 mai pour mettre en place les adaptations matérielles nécessaires au respect des gestes barrières au sein des écoles (marquage au sol, sens de circulation, signalétique, adaptation matérielle dans les salles de classe...) et préparer cette rentrée particulière.

**La rentrée des élèves aura lieu le mardi 12 mai.** Les horaires scolaires restent inchangés. **L'ensemble des élèves n'aura classe qu'à temps partiel.**

Veillez prendre connaissance du **PLANNING pour chaque niveau de classe**, élaboré par l'équipe enseignante, à partir de vos réponses au questionnaire envoyé la semaine dernière, au plus près des besoins de chacun et dans le respect des consignes et des conseils promulgués par notre hiérarchie.

Les parents ont le droit de ne pas remettre leur enfant à l'école d'ici le 2 juin dans un premier temps, voire d'ici la fin de l'année scolaire. Dans le cas où les parents choisissent de garder les enfants à la maison, ils se doivent de poursuivre la continuité pédagogique à la maison. L'équipe enseignante essaiera dans la mesure du possible de continuer à vous proposer des plans de travail ou des activités sachant que nous ne sommes pas dans l'obligation de le faire puisque nous serons à plein temps en présentiel.

### **☀ Le maintien de la distanciation physique**

Pour assurer le principe de distanciation sociale, lorsque l'école rouvrira, les classes seront assurées mais à **effectifs limités, maximum 15 élèves par classe ou moins selon la taille des classes**, afin de permettre la mise en œuvre de toutes les mesures barrières pour assurer la sécurité de tous.

*Dans la classe des TPS/PS/MS*, selon les préconisations ministérielles, cet effectif sera de 10 élèves maximum. Compte-tenu du très jeune âge des élèves, le respect des mesures barrières étant limité, seul un petit groupe d'élèves (enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire et à la continuité de la vie de la Nation) sera accueilli.

Un seul parent pourra accompagner son ou ses enfant(s) à l'école dans le respect des distances sanitaires mais n'aura pas le droit de pénétrer dans l'enceinte de l'école.

### Pour les élèves de la GS au CM2 :

- Les enfants devront se placer à une table nominative qu'ils garderont jusqu'à la fin de l'année scolaire.
- Chacun devra rester à sa place et ne pourra pas se déplacer pendant les cours.
- Pendant les récréations, les enfants ne pourront pas jouer ensemble et devront respecter les distanciations sociales.
- L'accès aux structures sera interdit ainsi que les jeux avec matériel (ballons, billes... ) ; seules les discussions distantes de 1m entre camarades et les activités individuelles (lecture, dessin) seront autorisées.

Pour les élèves de TPS/PS/MS, cette partie du protocole sera très limitée.

**Les enseignants seront munis de masques et de visières.**

Le masque n'est pas préconisé chez les enfants mais autorisé si vous le fournissez. Il n'est pas autorisé pour les TPS/PS/MS/GS.

## L'application des gestes barrières

Dès maintenant, les parents doivent apprendre les gestes barrières (exemple lavage de mains) à leurs enfants. En classe, des affichages seront mis en place (voir affiche en pièce jointe sur les gestes barrières.) et les gestes barrières seront continuellement rappelés.

Les enseignantes pourront vous demander de fournir une boîte de mouchoirs en papier à vos enfants.

### De la GS au CM2 :

- Les élèves travailleront sur leurs propres cahiers avec leurs fournitures personnelles dont ils devront se munir pour travailler : feutres, crayons de couleur, colle, stylos...à vérifier par vos soins tous les matins avant l'arrivée à l'école.
- **Ceux-ci ne seront touchés ni par les enseignants, ni par les autres enfants.** De ce fait, le travail écrit ne sera corrigé que collectivement ou en autocorrection par chaque enfant dans la mesure du possible.

### De la TPS à la MS :

Nous limiterons le matériel à manipuler, les jouets accessibles, les coins-jeux. Une désinfection régulière sera faite. Les tables, chaises et chevalets seront distanciés et individuels. La pratique de la classe-dehors sera favorisée quand la météo le permettra.

Les aides à l'habillage, aux toilettes seront précédées et suivies par un lavage des mains de l'enseignante ou de l'ATSEM. La disposition des lits dans le dortoir respectera le un mètre de distance entre les enfants.

## **La limitation du brassage des élèves**

Afin d'éviter le brassage des enfants, nous avons établi un même lieu d'accueil et de sortie propre à chaque classe, mais différent pour chacune :

- TPS/PS/MS : porte de la Maternelle, côté parking enseignants.
- GS/CP : porte de classe (derrière muret), côté parking enseignants.
- CE1/CE2 : grand portail cour, route de Clessé.
- CM1/CM2 : portillon rouge habituel.
- Élèves accueillis par Mme Gatard : porte classe Mme Gatard, côté parking enseignants.

Chaque enseignant accueillera les élèves, un par un, dans sa classe, dès 8h50 **après un lavage de mains obligatoire pour chacun ou gel hydroalcoolique**, et raccompagnera à 16h30, au lieu précisé ci-dessus, ses élèves pour le retour à la maison. Merci de **vous assurer qu'ils soient allés aux toilettes juste avant de se rendre à l'école**.

**Il sera important de respecter les horaires. Les retards auraient de graves conséquences sur le fonctionnement mis en place.**

Les récréations seront décalées pour éviter le brassage des enfants et pour le bon respect des gestes barrières.

La municipalité a organisé le service de restauration afin de limiter le brassage des élèves. En effet, les élèves de l'école Henri Dès et les élèves de l'école Notre dame seront séparés. La cantine ainsi que la salle des fêtes seront utilisées. De plus, les élèves resteront par groupe classe. En effet, il y aura un agent municipal par groupe qui accompagnera les élèves à la cantine. Ils se déplaceront en tenant une corde sur laquelle il y a des nœuds tous les mètres. Pour se repérer à la cantine, chaque groupe aura une couleur et saura ainsi où s'installer. Les enfants seront installés sur des grandes tables afin de garder la distanciation sociale.

La garderie péri-scolaire gardera le même fonctionnement, elle aura donc lieu dans les locaux de la cantine et de la salle des fêtes en gardant les mêmes groupes.

## **Le nettoyage et la désinfection des locaux**

Mesdames Renaud et Moulin désinfecteront avec un produit « spécial virus » chaque soir les tables et les pieds des tables, les chaises, le sol, les poignées des portes, les interrupteurs. Des poubelles fermées seront installées à côté des lavabos afin de recevoir les serviettes en papier destinées à essuyer les mains.

Si nécessaire, Mmes Moulin et Morteau, désinfecteront les sanitaires en fin de matinée ou en début d'après midi.

Les jeux, choisis par les enseignantes, et utilisés par les enfants individuellement dans la journée, seront déposés sur une table ou dans un bac en maternelle afin d'être désinfectés le soir même.

A la cantine, les tables et chaises seront désinfectées tous les soirs.

## **La formation, l'information et la communication**

Comme nous l'avons déjà évoqué dans les paragraphes précédents, nous vous communiquons une affiche concernant les gestes barrières. A l'école, des affiches seront aussi apposées pour vous informer sur les lieux d'accueils, les gestes barrières, le protocole sanitaire, le planning...

En ces temps de pandémie, la vigilance, l'implication et la responsabilité de tous sont essentielles pour limiter la propagation du virus et protéger vos enfants.

C'est pourquoi, il vous est demandé de :

- **Prendre la température de votre enfant le matin avant le départ pour l'école et le soir avant le coucher.**
- **Ne pas amener votre enfant à l'école si celui-ci présente de la fièvre ou au moins un autre symptôme compatible avec la maladie COVID 19** (toux, éternuements, essoufflement, maux de gorge, troubles digestifs,...) et de consulter votre médecin traitant qui jugera s'il est nécessaire de pratiquer un test de dépistage. Nous vous demandons également de prévenir rapidement l'école si tel était le cas afin qu'en collaboration avec le médecin scolaire du secteur, nous puissions mettre en œuvre les mesures nécessaires.
- Cependant, si malgré la mise en place de toutes ces précautions, un enfant ou un enseignant venait à déclarer la maladie COVID 19, la situation serait analysée par le directeur de l'école et le médecin scolaire référent du secteur.
- En fonction des cas de figure, il pourra vous être demandé si votre enfant n'a pas de symptôme mais qu'il a été en contact avec le virus (cas d'un malade dans la classe), de garder votre enfant en isolement pendant 14 jours (temps maximal d'incubation de la maladie) et de faire réaliser un test de dépistage pour éliminer le risque chez votre enfant de portage asymptomatique (votre enfant est atteint par la maladie sans être malade mais il contamine les autres). Nous vous demanderons de communiquer au plus vite, au médecin scolaire, le résultat de ce test de dépistage, afin que celui-ci, si cela est nécessaire, puisse mettre rapidement en œuvre les mesures de protection et de dépistage des autres élèves.
- **Si votre enfant présente des symptômes sur le temps scolaire, il sera immédiatement isolé et nous vous demanderons de venir le chercher le plus rapidement possible afin de limiter les risques de contamination des autres élèves.** Il vous sera également demandé de consulter au plus vite votre médecin traitant et de faire réaliser, si le médecin traitant le juge nécessaire, un test de dépistage. Vous devrez communiquer, au plus vite, au médecin scolaire le résultat de ce test, afin que celui-ci puisse mettre rapidement en œuvre les mesures de protection et de dépistage des autres élèves.

Croyez bien que nous sommes tous contraints de mettre ces mesures en place et qu'elles vont modifier la qualité d'accueil et la vie à l'école.

Nous espérons que, grâce à tous nos efforts et à un comportement adapté de chacun, nous pourrions tenter de recréer dans nos classes, une ambiance de travail propice aux apprentissages.

Nous restons à votre disposition pour tout échange ou question.

Bien cordialement,

L'équipe enseignante